

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
V I A S

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20180705-2018-07-05-3a-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2018-07-05 3a

L'An DEUX MILLE DIX HUIT et le 5 JUILLET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Catherine CORBIER, Patricia BOTELLA, Thomas GARCIA, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Gilbert GIMBERNAT, Sandrine MAZARS, Pascale GENIEIS TORAL, José ESPANA, Jacques BOLINCHES, Lucien BABAU RODRIGUEZ, Mercédès RAMIA, Bernard SAUCEROTTE, Jean-François GINIEYS, Marie SANCHEZ RUIZ, Pierre ROS, Claudine BRONDY, Michel FARGAL, Richard MONEDERO, Patrick HOULES

Absents excusés :

*Nelly ASENSIO
Louis JOVIADO
Stéphane MINCHE*

Pouvoirs :

*Olivier CABASSUT donne pouvoir à Catherine CORBIER
Laure GODEFROY donne pouvoir à Thomas GARCIA
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne pouvoir à Nicole LEFFRAY-VINCENTS
Jean-José DE LA ROSA donne pouvoir à Lucien BABAU RODRIGUEZ
Josiane BUCHACA donne pouvoir à Richard MONEDERO
Jean-Louis JOVIADO donne pouvoir à Patrick HOULES.*

Objet : Modification simplifiée du PLU : suppression ou modification des emplacements réservés C3, C8, C12 et D2

Par délibération en date du 24 juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de Vias.

Cependant, il a été constaté depuis des erreurs ou des mises à jour à effectuer dans la liste des emplacements réservés à savoir :

- C3 : c'est par erreur qu'une partie de l'emplacement réservé, figurant au Plan d'Occupation des Sols partie Nord, approuvé le 30 juillet 1993, a été reporté sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juillet 2017.

Il convient de supprimer la partie de cet emplacement, situé entre l'avenue de la Mer, dénommé impasse des Lilas sur les propriétés section BR 223 à 227, 463, 464, 483 et 484 à cause du danger généré par la proximité du rond-point.

- C8 : cet emplacement réservé devait prolonger l'avenue des Anciens Combattants vers le Nord et permettre à la commune de créer un franchissement de la voie ferrée. Ce projet étant abandonné, il convient de supprimer cet emplacement réservé sur la parcelle BT 214.
- C12 : cet emplacement réservé appliqué sur la totalité des parcelles et des bâtiments cadastrés section BX n°227, 228 et 229 devait permettre à la commune l'aménagement d'un carrefour. À ce jour, le projet dressé par le géomètre de la commune permet d'éviter la maîtrise et la destruction des bâtiments implantés sur les parcelles susvisées. Il convient donc de modifier l'emplacement réservé pour ne conserver que la partie située au sud à prendre sur les parcelles BX n°227 et 229 conformément à l'avant-projet établi.
- D2 : c'est par erreur que cet emplacement réservé en vue de la création d'une bretelle d'accès à la RD612 a été reporté sur le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juillet 2017. En effet, ce projet a été abandonné par les services de l'Etat en 2005. Il a fait l'objet d'une modification du POS par délibération du Conseil Municipal du 10 février 2006. Il convient donc de supprimer définitivement cet emplacement réservé sur les parcelles BY n°298, 299, 300 et 301.

La procédure de modification simplifiée prescrite à l'article L. 123-13-1 du Code de l'Urbanisme permet la reprise en compte de ces objectifs.

Elle se déroule sur les mêmes bases que la modification classique tout en étant allégée, l'étape de l'enquête publique étant supprimée au profit d'une mise à disposition du public.

La mise à disposition pendant un mois doit permettre au public de formuler ses observations. Ces dernières sont enregistrées et conservées.

Par arrêté n°2018-117, Monsieur le Maire a prescrit la consultation du public du 3 avril au 4 mai 2018 sur les dispositions de la 1^{ère} modification simplifiée du P.L.U.

A l'issue de la mise à disposition du public, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public est approuvé par délibération du conseil municipal, organe délibérant conformément à l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au Renouveau Urbains,

VU la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,

VU la loi n°2020-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement »

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.123-13-1 et L.123-13-2,

VU l'article L. 123-13-1 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération n°2017 du 24 juillet 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L153-47, du 3 avril 2018 au 4 mai 2018,

VU la Commission d'Urbanisme en date du 21 juin 2018,

CONSIDÉRANT que la seule observation portée est favorable à la 1^{ère} modification simplifiée du PLU

CONSIDÉRANT qu'il est aujourd'hui nécessaire d'approuver la 1^{ère} modification simplifiée du PLU

CONSIDÉRANT que cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU, n'a pour effet de réduire un espace boisé classé ou en zone agricole ou en naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, et en comporte pas de graves risques de nuisances,

DELIBERE

Et par vote à main levées à la majorité (22 Pour, 4 Abstentions, 3 Absents)

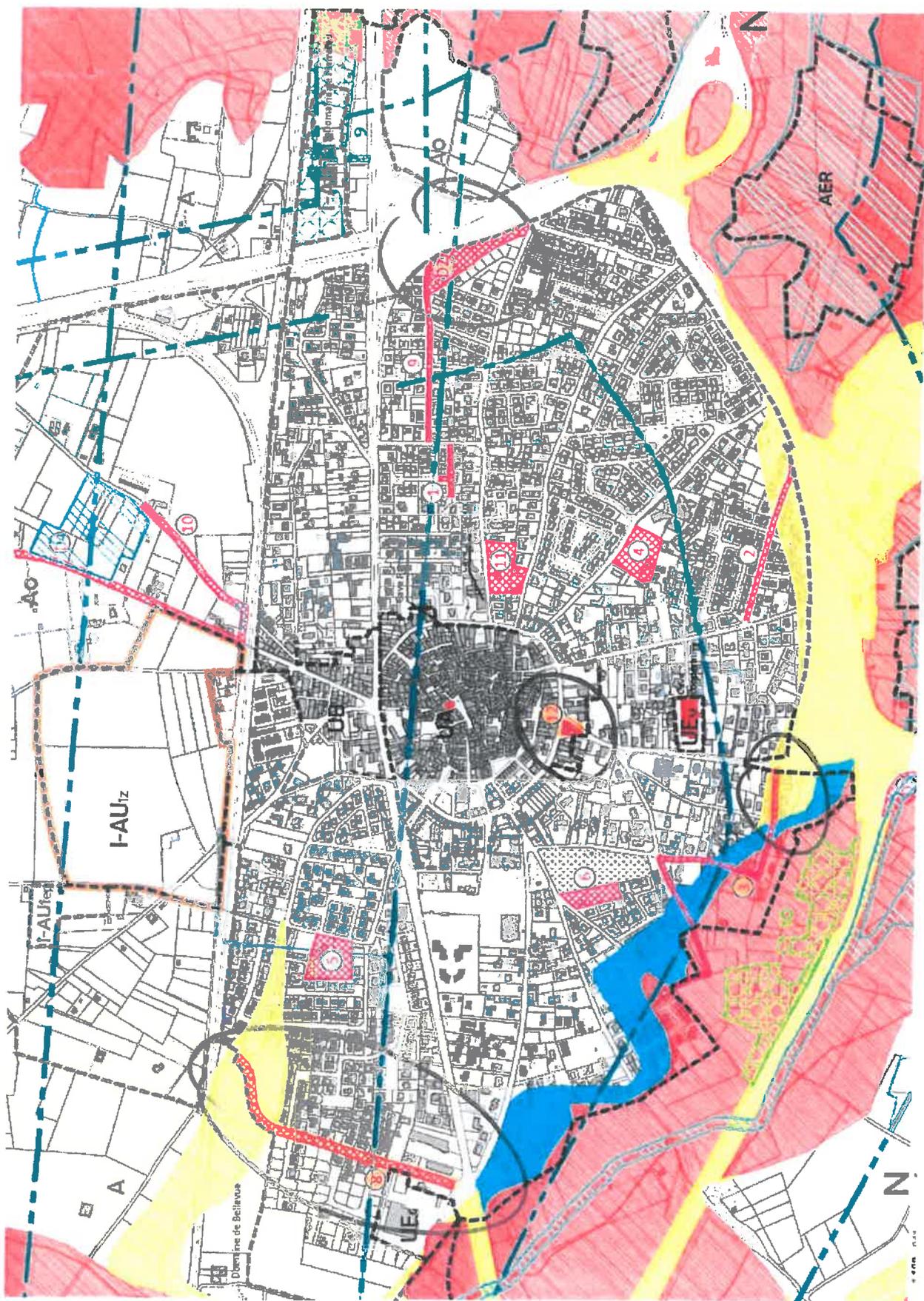
- **DECIDE** d'approuver la 1^{ère} modification simplifiée du PLU pour les objectifs définis.

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Béziers.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS







VILLE DE VIAS

PLAN

LOCAL

D'URBANISME

1^{ème} MODIFICATION

I – RAPPORT DE PRESENTATION

APPROUVE PAR DCM LE 05 JUIL. 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Objet : Modification simplifiée du PLU : suppression ou modification des emplacements réservés C3, C8, C12 et D2

Par délibération en date du 24 juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de Vias.

Cependant, il a été constaté depuis des erreurs ou des mises à jour à effectuer dans la liste des emplacements réservés à savoir :

- C3 : c'est par erreur qu'une partie de l'emplacement réservé figurant au Plan d'Occupation des Sols, partie Nord, approuvé le 30 juillet 1993 a été reporté sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juillet 2017.
Il convient de supprimer la partie de cet emplacement situé entre le chemin des Litanies et l'avenue de la Mer dénommé impasse des Lilas sur les propriétés section BT 223 à 227, 463, 464, 483 et 484 à cause du danger généré par la proximité du rond-point.
- C8 : cet emplacement réservé devait prolonger l'avenue des Anciens Combattants vers le Nord et permettre à la commune de créer un franchissement de la voie ferrée. Ce projet étant abandonné, il convient de supprimer cet emplacement réservé sur la parcelle BT 214.
- C12 : cet emplacement réservé appliqué sur la totalité des parcelles et des bâtiments cadastrés section BX n°227, 228 et 229 devait permettre à la commune l'aménagement d'un carrefour.
À ce jour le projet dressé par le géomètre de la commune permet d'éviter la maîtrise et la destruction des bâtiments implantés sur les parcelles susvisées. Il convient donc de modifier l'emplacement réservé pour ne conserver que la partie située au sud à prendre sur les parcelles BX n°227 et 229 conformément à l'avant-projet établi.
- D2 : c'est par erreur que cet emplacement réservé en vue de la création d'une bretelle d'accès à la RD612 a été reporté sur le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juillet 2017. En effet, ce projet a été abandonné par les services de l'Etat en 2005. Il a fait l'objet d'une modification du POS par délibération du Conseil Municipal du 10 février 2006. Il convient donc de supprimer définitivement cet emplacement réservé sur les parcelles BY n°298, 299, 300 et 301.

La procédure de modification simplifiée prescrite à l'article L. 123-13-1 du Code de l'Urbanisme permet la reprise en compte de ces objectifs.

Cette procédure de modification simplifiée est engagée à l'initiative du maire, qui établit le projet de modification et le notifie au préfet et personnes publiques associés mentionnées au premier aliéna du I et au III de l'article L. 121-4 du Code de l'Urbanisme.

Elle se déroule sur les mêmes bases que la modification classique tout en étant allégée, l'étape de l'enquête publique étant supprimée au profit d'une mise à disposition du public.

La mise à disposition pendant un mois doit permettre au public de formuler ses observations. Ces dernières sont enregistrées et conservées.

A l'issue de la mise à disposition du public, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public est approuvé par délibération du conseil municipal, organe délibérant conformément à l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme.



VILLE DE VIAS

PLAN

LOCAL

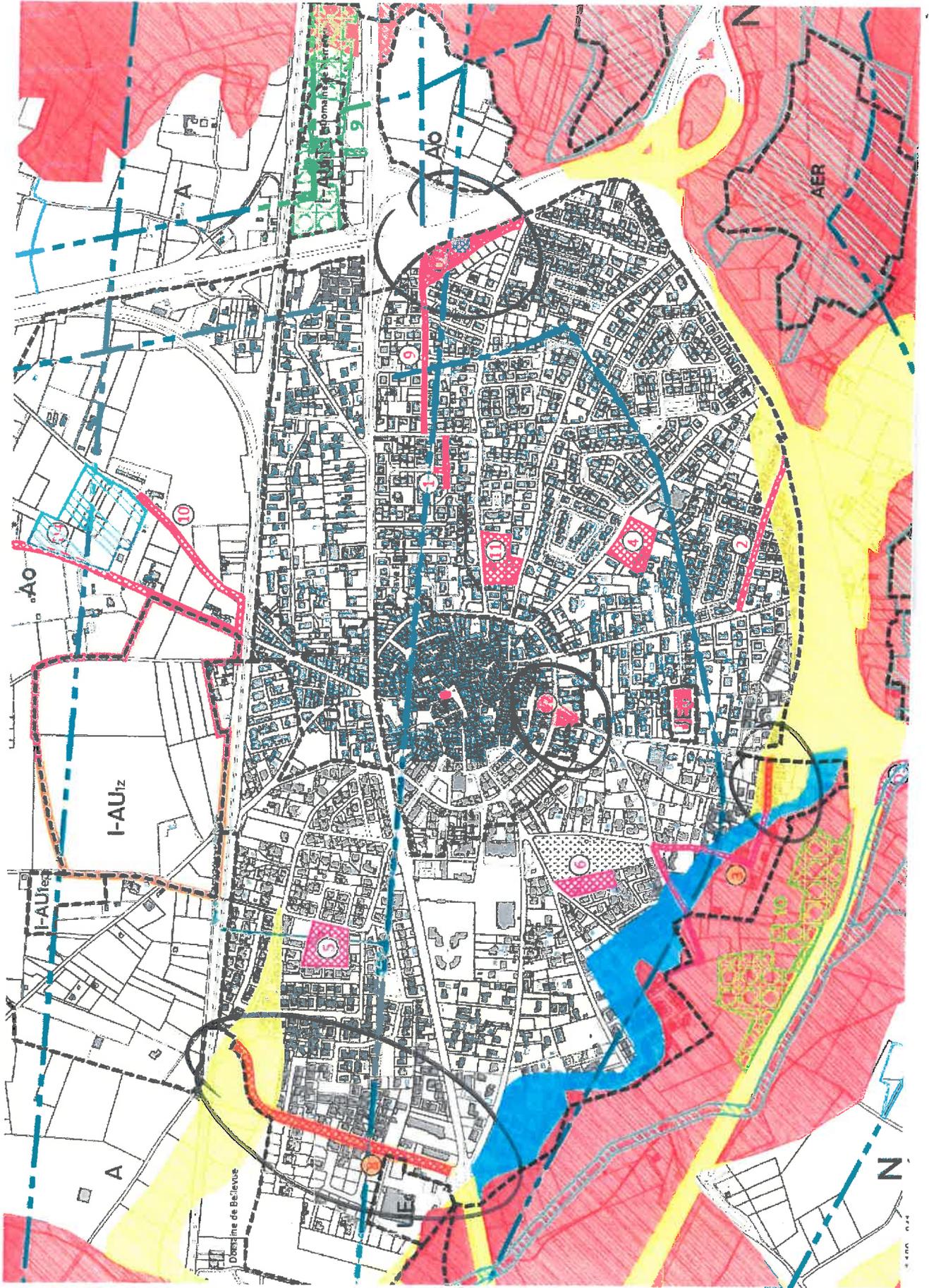
D'URBANISME

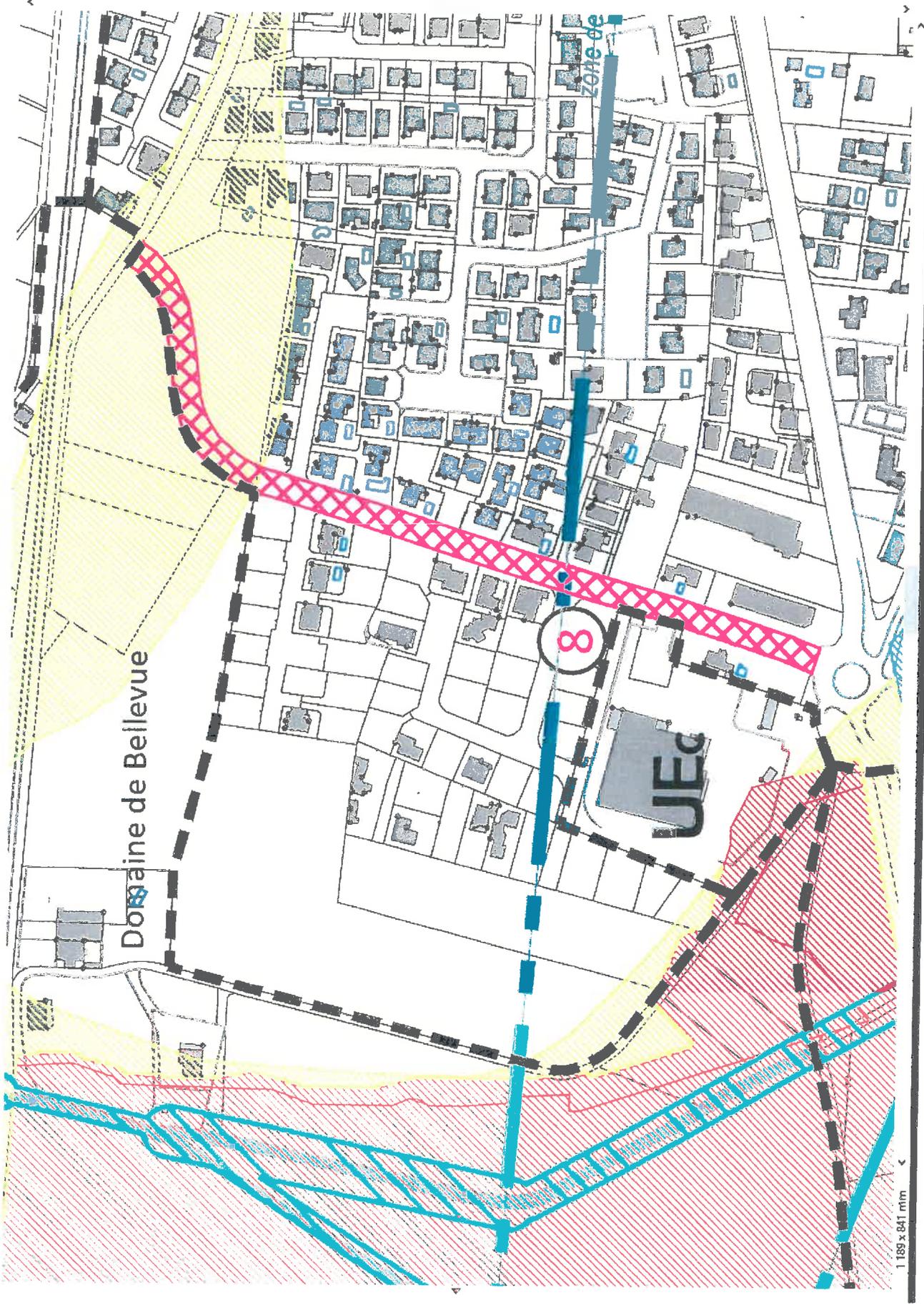
1^{ème} MODIFICATION

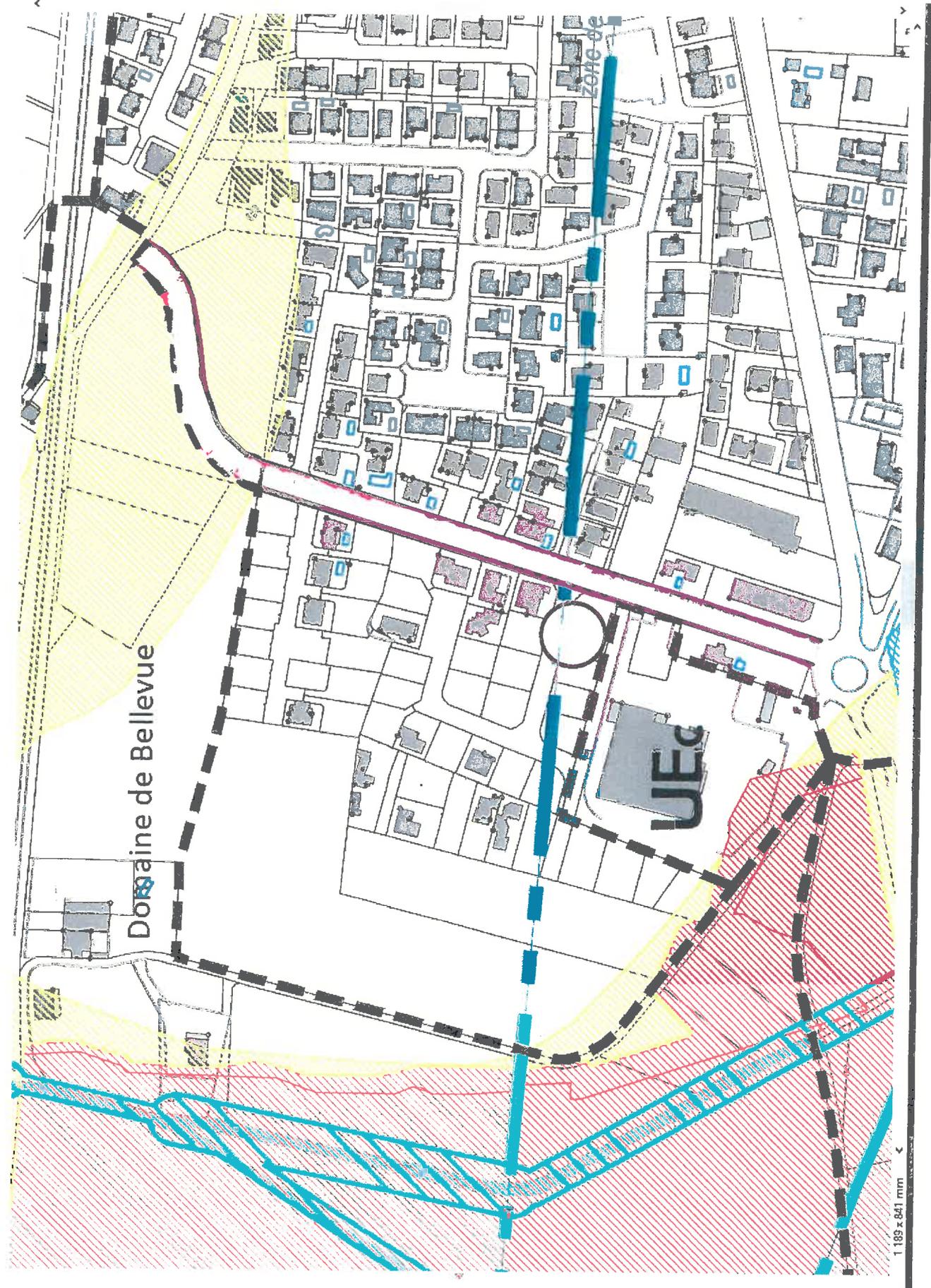
II – PLAN DU PLU

- A – DOCUMENT ACTUEL**
- B – DOCUMENT MODIFIE**

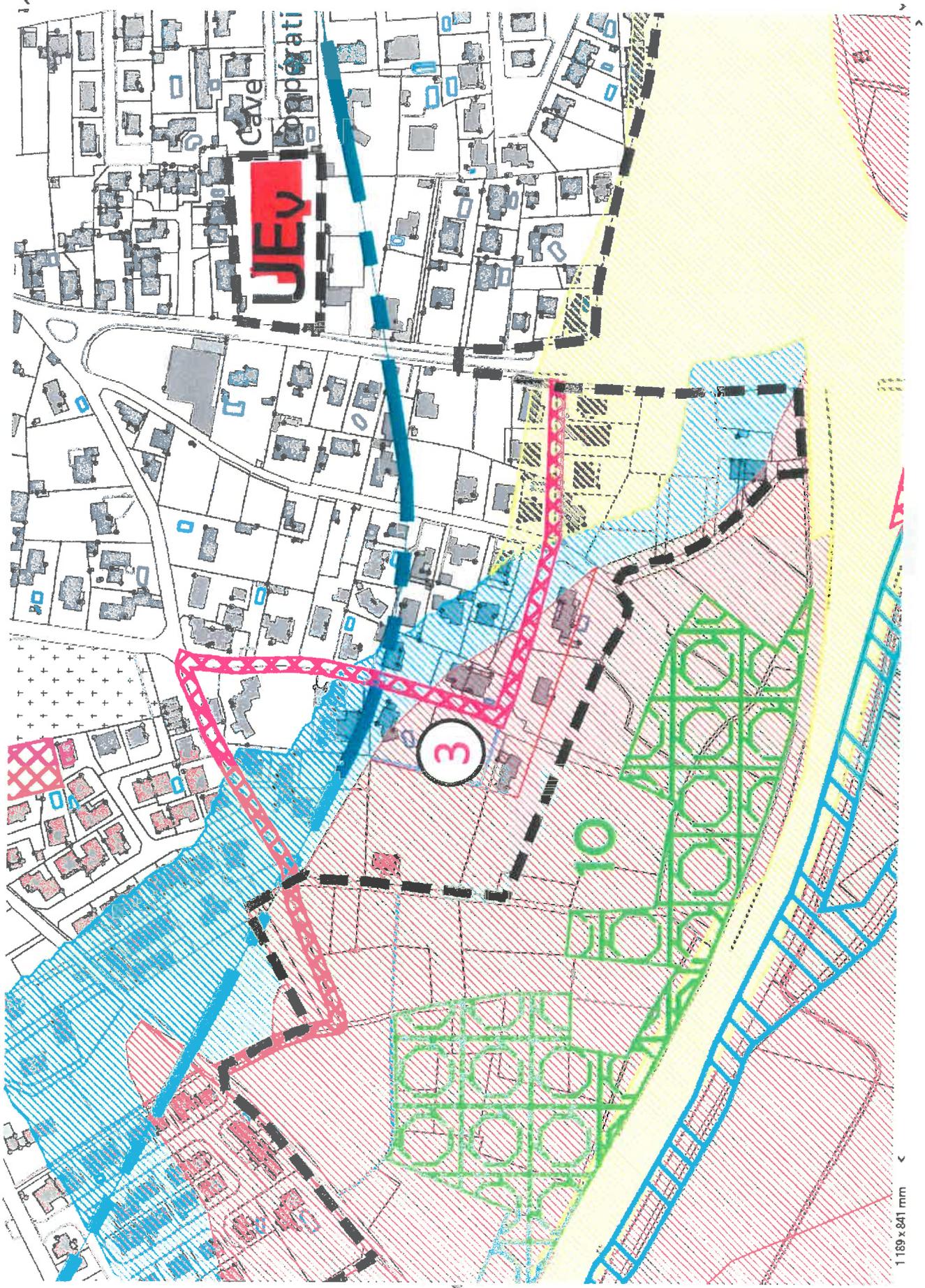
APPROUVE PAR DCM LE **05 JUIL. 2018**



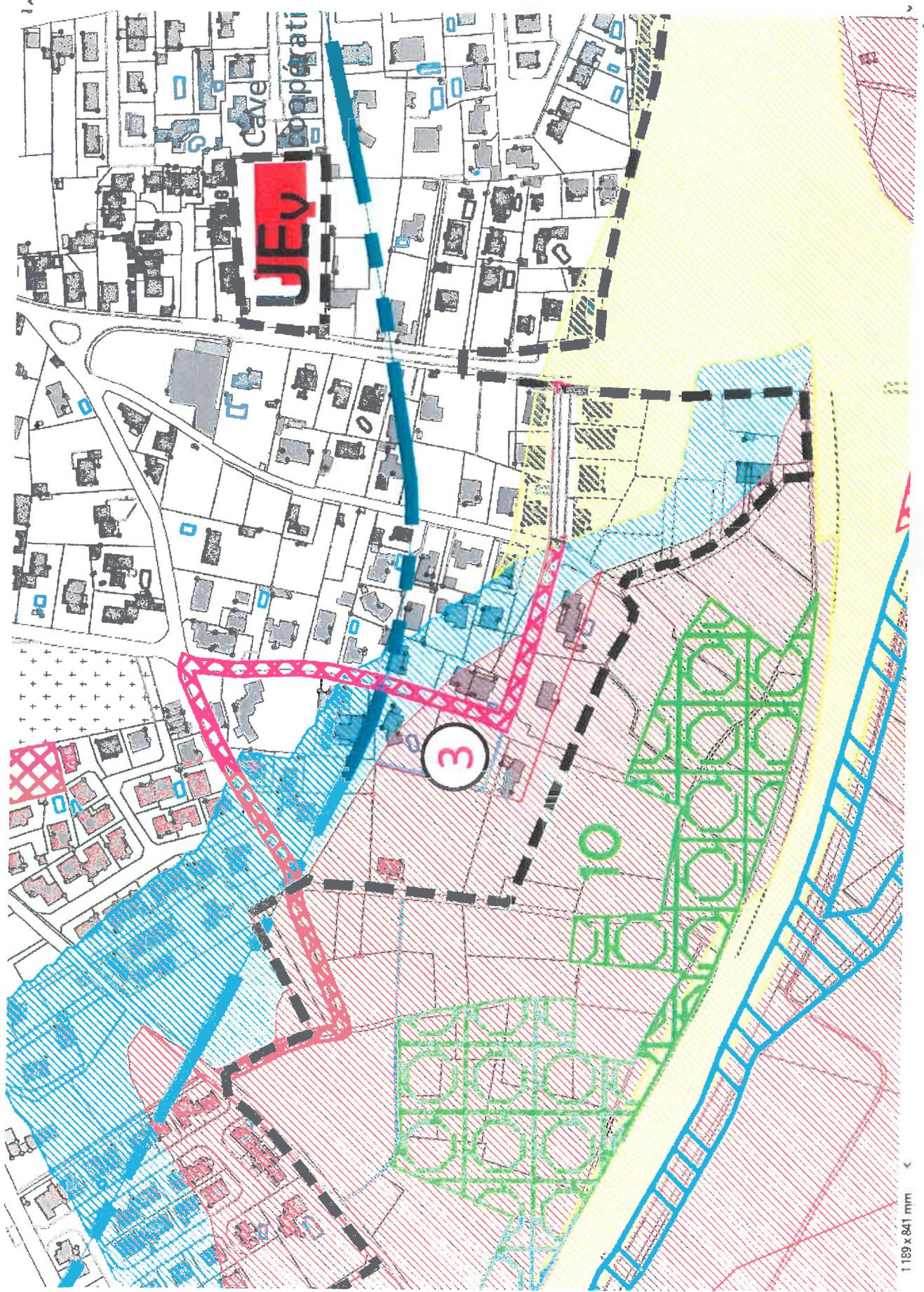




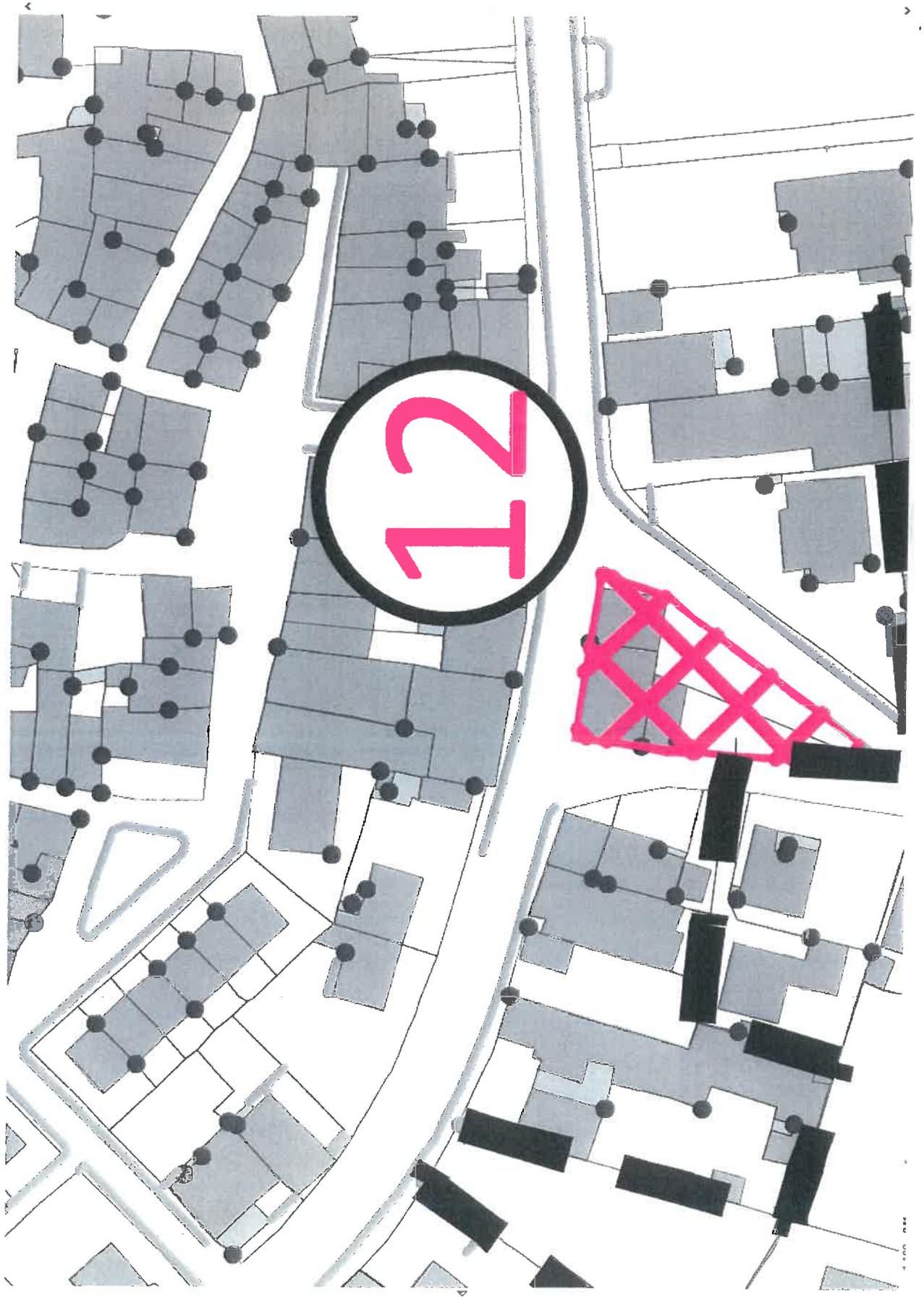
MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE C3 : document actuel



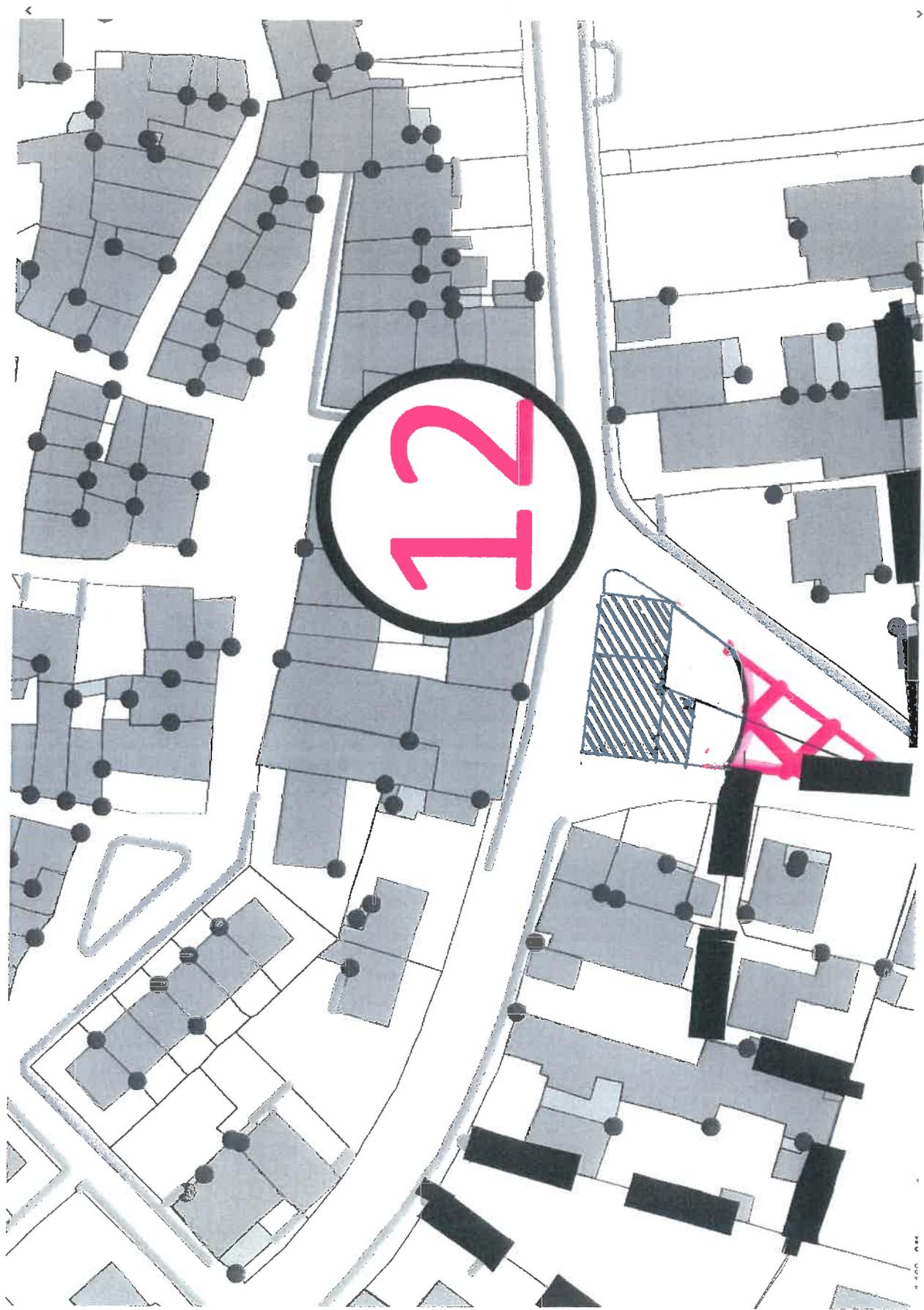
MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE C3 : document modifié



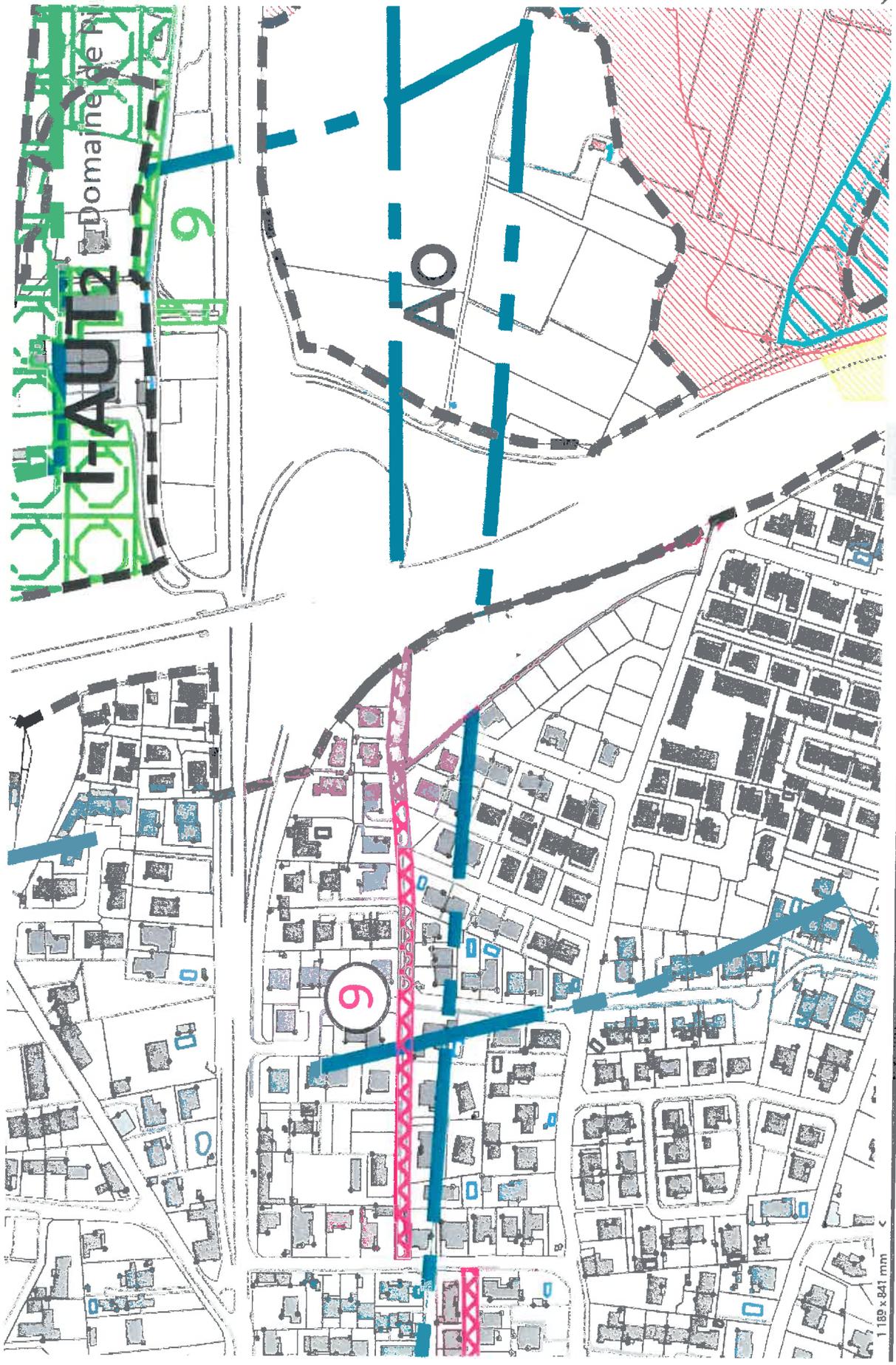
MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE C12 : document actuel



MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE C12 : document modifié



SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE D2 : document modifié





VILLE DE VIAS

PLAN

LOCAL

D'URBANISME

1^{ème} MODIFICATION

III – LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

A – ETAT ACTUEL

B – ETAT MODIFIE

APPROUVE PAR DCM LE

05 JUIL. 2018



COMMUNE DE VIAS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Révision générale du Plan d'Occupation des
Sols valant transformation en
Plan Local d'Urbanisme



Pièce 5 : La Liste des Emplacements Réservés
ETAT ACTUEL

Plans d'Occupation des Sols approuvés par DCM en date du : 04/08/1992 30/07/1993 28/08/1986 modifié 31/10/1996	Révision générale du PLU prescrite par DCM du : 22/03/2010	Révision générale du PLU arrêtée par DCM du : 02/03/2017	Révision générale du PLU approuvée par DCM du : 24/07/2017
--	--	--	--

N°	Désignation de l'opération	Surface	Bénéficiaire
D1	Réservation en vue de la mise à 2x2 voies de la R.D. 612 (36,50m / axe actuel)	16 687 m ²	DÉPARTEMENT
D2	Doublement de la R.D. 612. Réservation pour la création d'une bretelle d'accès	6 545 m ²	DÉPARTEMENT
D3	Réservation pour aménagement d'un giratoire sur l'échangeur VIAS SUD - R.D. 612/ R.D.137	≈ 5 400 m ²	DÉPARTEMENT
D4	Élargissement de la R.D. 137 à emprise 14 m	20 685 m ²	DÉPARTEMENT

N°	Désignation de l'opération	Surface	Bénéficiaire
1	Emplacement réservé pour le désenclavement de parcelles en zone UC (8m d'emprise)	906 m ²	COMMUNE
2	Amorce d'une voie de desserte de la rue des fauvelles au chemin de l'Estagnol (8m d'emprise)	2 370 m ²	COMMUNE
3	Création d'une voie depuis la R.D. 137 jusqu'au chemin de service partant du cimetière + rue des écluses avec prolongement jusqu'au chemin de la Cresse (8m d'emprise)	5 602 m ²	COMMUNE
4	Réservation en vue de la réalisation d'un équipement	5 135 m ²	COMMUNE
5	Réalisation d'un parc urbain	5 663 m ²	COMMUNE
6	Réservation pour un équipement public ou parc urbain	2 928 m ²	COMMUNE
7	Emplacement réservé pour la création d'un parc public à l'angle de la R.D. 137 et du canal du Midi (parcelles BN 37,38,39,40,41)	3 007 m ²	COMMUNE
8	Prolongement de l'Avenue des Anciens Combattants	7 525 m ²	COMMUNE
9	Élargissement du chemin du paradis à 8m d'emprise	2 661 m ²	COMMUNE
10	Élargissement du chemin de la Combe à 12m d'emprise	3 973 m ²	COMMUNE
11	Création d'un parc urbain	5 284 m ²	COMMUNE
12	Aménagement d'un carrefour, Avenue de la Mer (BX 227,228,229)	626 m ²	COMMUNE
13	Élargissement à 12m d'emprise du chemin des communaux de Roque Guinarde	9 573 m ²	COMMUNE
14	Élargissement à 12m d'emprise du chemin des communaux de Roque Guinarde	12 213 m ²	COMMUNE
15	Élargissement à 6m d'emprise du chemin de la Kabylie	800 m ²	COMMUNE
16	Élargissement à 8m d'emprise du chemin de la Redoute de Portiragnes	3 997 m ²	COMMUNE
17	Élargissement à 6m d'emprise du chemin de la Redoute de Portiragnes	6 679 m ²	COMMUNE
18	Élargissement à 6m d'emprise du chemin du Tonkin	1 071 m ²	COMMUNE
19	Élargissement à 9m d'emprise du chemin du Siam	2 963 m ²	COMMUNE
20	Élargissement à 12m d'emprise de la voie communale du Tricot et des Tots	9 930 m ²	COMMUNE
21	Élargissement à 12m d'emprise de la voie communale du Tricot et des Tots	10 665 m ²	COMMUNE
22	Élargissement à 10m d'emprise du chemin de la Grande Cosse	6 262 m ²	COMMUNE
23	Aménagement du chemin du Trou du Ragoût	4 151 m ²	COMMUNE
24	Bouclage du chemin du Trou du Ragoût - 6m d'emprise	3 321 m ²	COMMUNE
25	Aménagement de l'Avenue de la Méditerranée (13m d'emprise)	8 673 m ²	COMMUNE
26	Aménagement de l'Avenue de la Méditerranée	6 680 m ²	COMMUNE
27	Élargissement à 16m d'emprise du chemin en bordure du canal du Midi	15 846 m ²	COMMUNE
28	Élargissement à 12m d'emprise du chemin des Oeillets	10 439 m ²	COMMUNE
29	Aménagement du chemin des Muriers de Caillet	1 718 m ²	COMMUNE

30	Élargissement à 12m d'emprise de la rue de Muriers de Caillet	4 154 m ²	COMMUNE
31	Élargissement à 13m d'emprise du chemin du Clot	1 652 m ²	COMMUNE
32	Élargissement à 9m d'emprise du chemin du Clot	7 283 m ²	COMMUNE
33	Aménagement du chemin des Rosses - 8m d'emprise	2 504 m ²	COMMUNE
34	Aménagement du chemin des Rosses - 10m d'emprise	2 312 m ²	COMMUNE
35	Aménagement de l'Avenue des Pecheurs - 15.5m d'emprise	9 012 m ²	COMMUNE
36	Élargissement à 11m d'emprise de l'avenue des Pêcheurs	6 774 m ²	COMMUNE
37	Aménagement de la voie communale du Tricot et des Tots	1 5475 m ²	COMMUNE
38	Bouclage chemin des Rosses - chemin du Clot - 11m d'emprise	3 535 m ²	COMMUNE
39	Fin de bouclage chemin des Rosses - chemin du Clot - 12m d'emprise	2 518 m ²	COMMUNE
40	Élargissement du prolongement de l'Av. de la Plage à 10m	3 190 m ²	COMMUNE



COMMUNE DE VIAS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en **Plan Local d'Urbanisme**



Pièce 5 : La Liste des Emplacements Réservés / État modifié

Plans d'Occupation des Sols approuvés par DCM en date du : 04/08/1992 30/07/1993 28/08/1986 modifié 31/10/1996	Révision générale du PLU prescrite par DCM du : 22/03/2010	Révision générale du PLU arrêtée par DCM du : 02/03/2017	Révision générale du PLU approuvée par DCM du : 24/07/2017	Modification simplifiée du PLU n°1 approuvée par DCM du : 05 JUIL. 2018
--	---	---	---	---

N°	Désignation de l'opération	Surface	Bénéficiaire
D1	Réservation en vue de la mise à 2x2 voies de la R.D. 612 (36,50m / axe actuel)	16 687 m ²	DÉPARTEMENT
D2	SUPPRIMÉ		DÉPARTEMENT
D3	Réservation pour aménagement d'un giratoire sur l'échangeur VIAS SUD - R.D. 612/ R.D.137	≈ 5 400 m ²	DÉPARTEMENT
D4	Élargissement de la R.D. 137 à emprise 14 m	20 685 m ²	DÉPARTEMENT

N°	Désignation de l'opération	Surface	Bénéficiaire
1	Emplacement réservé pour le désenclavement de parcelles en zone UC (8m d'emprise)	906 m ²	COMMUNE
2	Amorce d'une voie de desserte de la rue des fauvelles au chemin de l'Estagnol (8m d'emprise)	2 370 m ²	COMMUNE
3	MODIFIÉ : Création d'une voie depuis le chemin des Litanies jusqu'au chemin de service partant du cimetière + rue des écluses avec prolongement jusqu'au chemin de la Cresse (8m d'emprise)	4 882 m ²	COMMUNE
4	Réservation en vue de la réalisation d'un équipement	5 135 m ²	COMMUNE
5	Réalisation d'un parc urbain	5 663 m ²	COMMUNE
6	Réservation pour un équipement public ou parc urbain	2 928 m ²	COMMUNE
7	Emplacement réservé pour la création d'un parc public à l'angle de la R.D. 137 et du canal du Midi (parcelles BN 37, 38, 39, 40, 41)	3 007 m ²	COMMUNE
8	SUPPRIMÉ	7 525 m ²	COMMUNE
9	Élargissement du chemin du paradis à 8m d'emprise	2 661 m ²	COMMUNE
10	Élargissement du chemin de la Combe à 12m d'emprise	3 973 m ²	COMMUNE
11	Création d'un parc urbain	5 284 m ²	COMMUNE
12	MODIFIÉ : Aménagement d'un carrefour, Avenue de la Mer (BX 227,229)	135 m ²	COMMUNE
13	Élargissement à 12m d'emprise du chemin des communaux de Roque Guinarde	9 573 m ²	COMMUNE
14	Élargissement à 12m d'emprise du chemin des communaux de Roque Guinarde	12 213 m ²	COMMUNE
15	Élargissement à 6m d'emprise du chemin de la Kabylie	800 m ²	COMMUNE
16	Élargissement à 8m d'emprise du chemin de la Redoute de Portiragnes	3 997 m ²	COMMUNE
17	Élargissement à 6m d'emprise du chemin de la Redoute de Portiragnes	6 679 m ²	COMMUNE
18	Élargissement à 6m d'emprise du chemin du Tonkin	1 071 m ²	COMMUNE
19	Élargissement à 9m d'emprise du chemin du Siam	2 963 m ²	COMMUNE
20	Élargissement à 12m d'emprise de la voie communale du Tricot et des Tôts	9 930 m ²	COMMUNE
21	Élargissement à 12m d'emprise de la voie communale du Tricot et des Tôts	10 665 m ²	COMMUNE
22	Élargissement à 10m d'emprise du chemin de la Grande Cosse	6 262 m ²	COMMUNE
23	Aménagement du chemin du Trou du Ragoût	4 151 m ²	COMMUNE
24	Bouclage du chemin du Trou du Ragoût - 6m d'emprise	3 321 m ²	COMMUNE
25	Aménagement de l'Avenue de la Méditerranée (13m d'emprise)	8 673 m ²	COMMUNE
26	Aménagement de l'Avenue de la Méditerranée	6 680 m ²	COMMUNE
27	Élargissement à 16m d'emprise du chemin en bordure du canal du Midi	15 846 m ²	COMMUNE
28	Élargissement à 12m d'emprise du chemin des Oeillets	10 439 m ²	COMMUNE
29	Aménagement du chemin des Muriers de Caillet	1 718 m ²	COMMUNE

30	Élargissement à 12m d'emprise de la rue de Muriers de Caillet	4 154 m ²	COMMUNE
31	Élargissement à 13m d'emprise du chemin du Clot	1 652 m ²	COMMUNE
32	Élargissement à 9m d'emprise du chemin du Clot	7 283 m ²	COMMUNE
33	Aménagement du chemin des Rosses - 8m d'emprise	2 504 m ²	COMMUNE
34	Aménagement du chemin des Rosses - 10m d'emprise	2 312 m ²	COMMUNE
35	Aménagement de l'Avenue des Pêcheurs - 15.5m d'emprise	9 012 m ²	COMMUNE
36	Élargissement à 11m d'emprise de l'avenue des Pêcheurs	6 774 m ²	COMMUNE
37	Aménagement de la voie communale du Tricot et des Tôts	1 5475 m ²	COMMUNE
38	Bouclage chemin des Rosses - chemin du Clot - 11m d'emprise	3 535 m ²	COMMUNE
39	Fin de bouclage chemin des Rosses - chemin du Clot - 12m d'emprise	2 518 m ²	COMMUNE
40	Élargissement du prolongement de l'Av. de la Plage à 10m	3 190 m ²	COMMUNE